

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 37
 En exercice : 37
 Présents : 31
 Pouvoirs : 3
 Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :
 Le 07/04/2015

Le lundi 13 avril 2015, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT (remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Vincent LAUTIER (remplacé par Nathalie TISSERAND), Sylvie MICHEL, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Hubert BONNET (pouvoir à Marc PECHOUX), Béatrice GUERIN (pouvoir à Claude TRASSARD), Frédéric VALLOS (pouvoir à Françoise DUVILLARD), Noël CHEYNET, Roger CHORIER, Michel DUROUSSIN, Olivier EYRAUD, Marie LABROSSE, Chantal NOEL, Marie-Claude OVISTE, Monique RONGEON.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Nathalie TISSERAND (Parcieux), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Bruno HENRY

OBJET : FINANCES – Durée d'amortissement du bâtiment Duqueine

Mme Brigitte COULON, 1ere vice présidente en charge des finances, rappelle que par délibération 2014C66 du 24 avril 2014, le conseil communautaire a fixé les modalités d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et leur durée d'amortissement.

Cette délibération prévoit pour les immeubles productifs de revenus une durée d'amortissement de 20 ans. Le bâtiment construit pour l'entreprise DUQUEINE et mis en location, entre dans cette catégorie.

Compte tenu du coût de la construction et de la revente probable du bâtiment, il est proposé de compléter la délibération 2014C66 et d'affecter une durée spécifique d'amortissement plus longue pour ce bâtiment selon le tableau suivant :

	Catégorie	Durée
Equipement productifs de revenus	Construction du bâtiment DUQUEINE - Technoparc Civrieux	50 ans
	Bâtiments (constructions)	20 ans
	Bâtiments (aménagement)	15 ans
	Bâtiments (construction sur sol d'autrui)	Durée du bail à construction
	Bâtiments léger, abris	15 ans
	Agencement et aménagement de terrains	15 ans
	Agencement et aménagements de bâtiment, installations électriques, téléphoniques (sur la propriété CCDSV)	20 ans

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, l'unanimité,

- ✓ **Retient** la proposition d'adaptation de la délibération 2014C66 du 24 avril 2014 et la complète d'une durée spécifique pour le bâtiment construit sur le Technoparc à Civrieux pour l'entreprise Duqueine et mis en location auprès de cette entreprise.
- ✓ **Décide** que le bâtiment construit sur le Technoparc à Civrieux pour l'entreprise Duqueine aura une durée d'amortissement de 50 ans.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150413-2015C41-FI
Affichage le :

22 AVR. 2015

22 AVR. 2015

A Trévoux, le 13 Avril 2015

**Le Président,
Bernard GRISON**

